

# MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

Séance du Conseil Municipal du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai, le Conseil Municipal de Beaulieu-sur-Dordogne, convoqué le 9 mai s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Dominique CAYRE, Maire,

**Etaient présents :** Dominique CAYRE, Ghislaine DUBOST, Yolande BELGACEM, Philippe ARNAUD, Rosy CAVARROT, Jean MAGE, Nadine CHASTAING, Guy SCHMITTZEHE, Mathieu ROUGERY, Brigitte LEGROS, Patrick POUJADE, Saverio TRIPODI.

**Procurations :** Gabriel BARRADE donne procuration à Jean MAGE,  
Jean-Pierre LARIBE donne procuration à Philippe ARNAUD,  
Laura CRINON donne procuration à Dominique CAYRE,  
Jean-Paul GAUTHE donne procuration à Ghislaine DUBOST,  
Sophie RIOL donne procuration à Rosy CAVARROT.

**Absents excusés :** Marie-Gentil GOURAUD

**Absents :** Sabrina CAREME

**Secrétaire de séance :** Nadine CHASTAING

---

## **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2023**

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

---

## **Communication des décisions du maire :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

**A/** Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

### **1/ Réaménagement de deux squares (jardin place de la Mairie et Gontran Royer) :**

Vu la nécessité d'aménager et d'agréments ces jardins d'arbres, suite aux travaux de réaménagement entrepris à l'automne dernier, il a été décidé de retenir :

- le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES – 6 rue des Champs – 47600 NERAC d'un montant HT de 198.33 € soit 238.00 € TTC pour l'achat d'un distributeur de sachets pour déjections animales,
- le devis de la société Daniel SOUPE – Route de Thoisse – 01400 CHATILLON SUR CHARLONNE d'un montant HT : 1 350.00 € soit 1 525.00 € TTC, pour l'achat de 4 arbres.

### **2/ Acquisition de mobilier urbain :**

Vu les dégradations, les incivilités, les aménagements envisagés par la commune, certains pour répondre à différentes sollicitations et l'organisation de manifestations, il a été décidé de retenir :

- pour l'acquisition de signalétique routière le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES – 6 rue des Champs – 47600 NERAC pour un montant HT de 541.08 € soit 649.30 € TTC,
- pour l'acquisition d'appui cycles trombone, d'étrier de protection (panneau d'affichage électronique) et de potelet, le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES – 6 rue des Champs – 47600 NERAC pour un montant HT de 1 338.63 € soit 1 606.36 € TTC,

- pour l'acquisition de tables de pique-nique (7) suite aux sollicitations de l'Office de Tourisme, le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES – 6 rue des Champs – 47600 NERAC pour un montant HT de 2 925.30 € soit 3 510.36 € TTC,
- pour l'acquisition de barrières de police (2.5m – 18 barreaux) – lot de 20, nécessaire à l'organisation de différentes manifestations, le devis de l'entreprise ALEC COLLECTIVITES – 6 rue des Champs – 47600 NERAC pour un montant HT de 1 996.00 € soit 2 935.20 € TTC

### **3/ Création d'un terrain multisports :**

Vu la délibération du 2 mars 2022 approuvant la réalisation d'un terrain multisport au stade,

Vu la consultation engagée pour ce projet,

Considérant les offres reçues et l'analyse de ces dernières,

Il a été décidé de retenir :

- Pour le lot 1 : Création de la plateforme : le devis de l'entreprise COLAS FRANCE - Le Pont des Molières – CS 90142 - La Chapelle aux Brocs – 19361 MALEMORT Cedex, pour un montant HT : 20 410.50 € HT soit 24 492.60 € TTC.
- Pour le lot 2 : Mise en place du terrain multisports : le devis de l'entreprise AUVERGNE SPORTS – 85 Route de Lezoux – 63190 ORLEAT, pour un montant HT : 61 812.55 € HT soit 74 175.06 € TTC.

**B/** Vu la délibération du Conseil Municipal en date 8 juin 2020 donnant délégation au maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal :

#### **1/ Modification de la régie bibliothèque**

Vu l'avis favorable du Trésorier, la régie bibliothèque est modifiée comme suit :

- Le montant de l'encaisse est porté à 600 €,
- Le montant de l'encaisse en numéraire est fixé à 500 €,
- Le nombre de versement est fixé de la façon suivante : soit montant de l'encaisse atteint, soit au minimum 2 fois par an dont une fois en fin d'exercice comptable,
- Extension des produits de la régie à la vente de livres à l'occasion de braderies, à la vente de dépliants/cartes touristiques

#### **2/ Création d'une régie cartes/dépliants touristiques pour la vente de dépliants :**

Vu l'avis favorable du Trésorier, une régie de recettes est créé pour la vente de cartes et dépliants touristiques, notamment de dépliants « Plus Beaux Villages de France ». Elle sera installée à la mairie.

### **DELIBERATIONS :**

#### **Création d'un terrain multisports – Demande de subvention : Conseil Départemental,**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ce projet a été inscrit à la contractualisation départementale 2023/2025 : Contrat de Solidarité Communale (CSC).

Ce projet est éligible au titre des politiques Equipements sportifs au taux de 30% avec un plafond d'assiette éligible de 400 000 € HT pour les constructions.

Le coût de cette opération se décompose comme suit :

- Maitrise d'œuvre: 5 130.30 € HT soit 6 156.36 € TTC,
- Travaux : 82 223. 05 € HT soit 98 667.66 € TTC

soit un coût global de 87 353.35 € HT et de 104 824.02 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que par ailleurs une subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour un montant de 39 210.00 € a été octroyée (50% du coût HT du projet estimé en 2022 à 78 420.00 € ), le plan de financement pourrait donc être le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	87 353. 35 €	
Coût TTC	104 824.02 €	
Subvention ANS		39 210.00 €
Subvention Conseil Départemental (Aide maximale inscrite au CSC)		23 526.00 €
Autofinancement commune		42 088.02 €
Total financement		104 824.02 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à 17 195 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser ces travaux,
- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :**

**Acquisition et installation d'un panneau d'affichage numérique d'informations municipales - Demande de subvention : Conseil Départemental,**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que ce projet a été inscrit à la contractualisation départementale 2023/2025.

Ce projet est éligible au titre des politiques « Autres équipements communaux »-au taux de 25% avec un plafond de subvention de 15 000 €.

Selon les offres reçues pour cet équipement, Monsieur le Maire propose de retenir celui de la société Smartlight – Bisnex – 182 Quai Georges V – 76600 Le Havre pour un montant de 30 825,00 € HT soit 36 990.00 € TTC.

Selon les conditions exposées ci-dessus, le plan de financement pourrait donc être le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Coût HT	30 825.00 €	
Coût TTC	36 990.00 €	
Subvention Conseil Départemental (25% - Plafond subvention 15 000.00 €)		7 706.25 €
Autofinancement commune		29 283.75 €
Total financement		36 990.00 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé à 6 067 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger Monsieur le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

**Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :**

**Aménagement du parc des sports : réalisation d'un pumptrack, d'un espace fitness, d'un parcours de santé et rénovation d'un bâtiment sanitaire – Demande de subvention – ANS (Agence Nationale du Sport).**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'ouverture de la campagne 2023 de demande de subventions des équipements sportifs de proximité à l'instar de celle de 2022 qui permis le subventionnement du projet communal de création d'un terrain multi sports.

Cette nouvelle campagne s'inscrit dans le programme de 5000 terrains de sport d'ici 2024 en perspective de Jeux Olympiques et paralympiques pour une France plus sportive, une volonté du Président de la République.

Dans le cadre de ce dispositif, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il serait opportun de poursuivre les efforts déjà engagés et proposer de nouveaux équipements innovants, adaptés à des publics variés dans l'objectif d'encourager le développement des pratiques sportives de plein air.

Ce projet vise à parfaire et compléter totalement l'aménagement de l'espace du stade municipal en y créant un pumptrack, un espace fitness, un parcours de santé et en rénovant totalement un ancien bâtiment en sanitaires.

Il présente au conseil municipal l'Avant-Projet Détaillé (APD) sollicité pour mieux appréhender cette opération.

Le coût de cette opération se décompose comme suit :

- pumptrack : 89 350.00 € HT,
- espace fitness : 39 672.00 € HT,
- parcours de santé : 14 900.00 € HT
- rénovation totale d'un ancien bâtiment en sanitaires : 40 000.00 € HT,
- maîtrise d'œuvre : 12 874.54 € HT,

soit un coût global de 196 796.54 € HT et 236 155.85 € TTC.

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

	Dépenses	Recettes
TOTAL HT	196 796.54 €	
TOTAL TTC	236 155.85 €	
Agence Nationale du Sport (ANS) Campagne 2023 - Taux 50%		98 398.27 €
Auto financement communal		137 757.58 €
TOTAL		236 155.85 €

Pour information, Monsieur le Maire rappelle que cette opération permettra de bénéficier du FCTVA pour un montant estimé de : 38 739.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le plan de financement présenté ci-dessus,
- de charger le Maire de solliciter les subventions pouvant être attribuées à cette opération,
- de procéder à la réalisation de ces travaux,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

**Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :**

### **Bouclier énergétique – groupement de commande – Convention à intervenir avec le Département,**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche « Corrèze Bouclier Énergétique » déployée par le Département au soutien des acteurs économiques et institutionnels du territoire et suite aux retours exprimés à travers le questionnaire adressé en mars dernier, la deuxième étape de ce projet peut être engagée. Cette deuxième étape consiste au lancement des marchés de production d'énergies renouvelables par site. A cette fin le Conseil Départemental propose la constitution d'un groupement de commandes destiné à mutualiser l'ensemble des besoins exprimés, en matière d'études, de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Départemental à ce sujet et présente la proposition de convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables

**Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :**

### **Convention de débroussaillage pour l'entretien des VC et CR à intervenir avec la Communauté de communes Midi Corrèzien,**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création de la Communauté de communes Midi Corrèzien, les modifications de compétence, en l'occurrence la compétence voirie, la prestation débroussaillage tant des voies communales non communautaires que des chemins ruraux avaient donné lieu à conventions en 2019 pour que la communauté de communes puisse en assurer le service. Ces conventions signées en 2019, renouvelables 3 fois maximum, par tacite reconduction, sont arrivées à échéance.

Afin de poursuivre la garantie et le maintien de ce service de proximité aux usagers, il convient de renouveler les conventionnements.

Monsieur le Maire présente donc à cet effet, les nouvelles conventions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au débroussaillage des chemins ruraux, et tous documents s'y rapportant
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au débroussaillage des voies communales, et tous documents s'y rapportant

**Vote pour : 17 (12+5 procurations) contre : abstention :**

## **Convention billetterie avec l'Office de Tourisme « Vallée de la Dordogne » pour l'exploitation de la gabare**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de conventionner avec l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme Vallée de la Dordogne » sis 13 avenue François de Maynard – 46400 Saint Céré afin de définir les conditions de vente de la billetterie de la gabare de Beaulieu-sur-Dordogne, dans les antennes de l'Office de Tourisme Vallée de la Dordogne pour la saison 2023.

Le projet de convention est ainsi présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Vote            pour :17 (12+5 procurations)            contre :            abstention :**

## **Produits d'édition « Les Plus Beaux Villages de France » - Détermination du prix de vente des ouvrages,**

Monsieur la Maire explique au conseil municipal que l'Association « Les Plus Beaux Villages de France » propose aux communes labellisées l'achat de produits type cartes, guides en différentes version (française, anglaise et néerlandaise) en vue de la revente, localement, de ces articles.

Afin de pouvoir procéder à la vente de ces articles, il convient donc d'en déterminer le prix de vente (Prix unitaire public TTC), tout en respectant les préconisations de l'association.

Selon ces dernières les prix de vente sont fixés comme suit :

- La carte : 7.50 €,
- Le guide (version française) : 16.90 €,
- Le guide (version anglaise) : 16.95 €,
- Le guide (version néerlandaise) : 19.99 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les prix de vente proposés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la vente de ces produits.

**Vote            pour :17 (12+5 procurations)            contre :            abstention :**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Réunion SISA du Sud Corrèzien /Communauté de communes Midi Corrèzien :**  
(SISA : Société Interprofessionnelle de soins ambulatoires)

Monsieur le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu dernièrement quant au fonctionnement de la maison de santé :

- Confirmation de la présence de 4 médecins, pas de départ,
- Arrivée éventuelle d'un 5<sup>ème</sup> médecin,
- Besoin d'une salle de vacation,
- Accueil de nouveaux praticiens : dentiste, kinés, ...

ce qui suppose l'extension de la maison de santé, plusieurs pistes sont évoquées.

- **EHPAD Les Gabariers :**  
Madame Fabienne Mikec, directrice de l'établissement quitte ses fonctions.  
Madame Sabine Carretero, directrice du foyer de Boulou les Roses assurera l'intérim dans l'attente de la nomination d'un nouveau/nouvelle directeur/directrice par l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- **Le Fleurissement :**  
La remise des prix du fleurissement – saison 2022 a eu lieu le dimanche 30 avril à l'occasion de la foire aux plants. La quasi-totalité des lauréats ont répondu présents, ce moment de convivialité a été très apprécié.  
Il est à noter un manque de communication pour la foire aux plants et le vide grenier, d'où un déficit de participants.
- **Fête de la Fraise :**  
La Fête de la Fraise a connu une belle réussite, en particulier grâce au Top Chef, et une belle fréquentation. Le Maire félicite les organisateurs.
- **Marché de Pays :**  
La prochaine réunion de préparation aura lieu le mercredi 24 mai.  
Tous les marchés seront festifs : 5 en juillet et 4 en août.  
Les modalités d'organisation seront reconduites à l'identique des années précédentes : contribution des associations à hauteur de 30 % pour les animations musicales et convention pour l'utilisation de gobelets écocup à l'effigie de la commune.  
Cette année, 19 producteurs seront présents (18 en 2022).
- **Gendarmerie Midi Corrézien :**  
Vendredi 26 mai à 17h aura lieu la présentation aux élus du territoire de la Communauté de brigades du Midi Corrézien. Le point de rendez-vous est fixé au monuments aux morts de Beaulieu.
- **Balade en Corrèze :**  
La prochaine réunion de préparation de cette manifestation aura lieu le 24 mai à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.